



Journées régionales CLSM en Nouvelle-Aquitaine

Pôle Animation

Direction de l'offre de soins et de l'autonomie

Angoulême -27 novembre 2017 / Bordeaux 29 novembre



Thèmes abordés / intervenants

- Place des CLSM dans la politique régionale de santé mentale
AS LAVAUD, Adj au directeur délégué l'autonomie, ARS NA
- La lutte contre la stigmatisation, un enjeu majeur des CLSM
Aude CARIA, directrice de Psycom
- La mobilisation des collectivités territoriales dans la mise en place des CLSM
Laurent EL GHOZI, président de l'association Elus Santé Publique et Territoires
- Retours d'expériences de deux dynamiques locales :

Exemple du CLSM d'Angoulême Soyaux *Hélène BARRIERE, coordinatrice du CLSM de Angoulême et Soyaux*

Et du CLSM de Nantes *Corinne LAMBERT, coordinatrice du CLSM de Nantes*



1- Place des CLSM dans la politique régionale de santé mentale

Cadre réglementaire défini pour les CLSM :

Les CLSM désormais consacrés par la loi (article 69 de la loi de MDSS du 26 janvier 2017)

Circulaire DGS/CGET du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des CLSM

Le CLSM : un espace de concertation et de coordination portés par les élus, les acteurs de la psychiatrie, ouverts aux habitants et personnes concernées par la maladie mentale

->Un appel à candidature lancé par l'ARS NA en 2016 afin d'inciter à la mise en place de ces plateformes locales d'échanges et de démocratie en santé mentale

La gouvernance de la politique de santé mentale et les travaux en cours

La politique régionale de santé mentale s'inscrit dans les orientations de la **stratégie nationale de santé**

Des travaux de concertation ont été menés au niveau régional au 1^{er} semestre 2017 pour définir des objectifs à 5 ans dans le cadre du **schéma régional de santé / groupe technique régional** de concertation sur la santé mentale en cours de constitution -> groupe technique pérenne à installer

Articulés avec les dynamiques territoriales engagées dans le cadre des **Commissions spécialisées en santé mentale** issues des Conseils territoriaux de santé (1 par département mis en place fin 2016)

Des dynamiques de mise en œuvre ou de création de nouveaux **CLSM** en NA, articulées avec les travaux des **CLS**



Le PTSM, un projet fédérateur pour les acteurs de la santé mentale au niveau local

Cadre règlementaire : article 69 de la loi de MDSS , décret du 27 juillet 2017 , instruction à paraître

Les acteurs proposent le **territoire de santé mentale** pertinent pour organiser les parcours de soins coordonnés et de qualité en santé mentale, proposer des actions, dispositifs organisations, coopérations répondant aux besoins repérés.

un **contrat territorial de santé mentale** priorisant les actions à mettre en œuvre et engageant chacun des partenaires sera proposé et signé après validation du PTSM proposé au DG ARS



Le PTSM, un projet fédérateur pour les acteurs de la santé mentale au niveau local

l'échelon départemental a été proposé de façon générale car permettant la coordination des politiques de santé, du handicap, de la prévention, de l'insertion.

Articulation de la politique de santé mentale avec le dispositif « une réponse accompagnée tour tous »

Mobilisation attendue des acteurs de la psychiatrie, du champ social, médico-social et des différentes institutions (ARS, Conseil départemental, Education nationale, PJJ, ...)



Le PTSM, un projet fédérateur pour les acteurs de la santé mentale au niveau local

Les CLSM sont associés à l'élaboration du diagnostic partagé et à l'élaboration au PTSM

Des travaux articulés au différents niveaux territoriaux : les 5 objectifs régionaux en santé mentale 2018-2022 correspondent :

- à des enjeux majeurs au regard des besoins et des points de rupture identifiés dans le cadre des parcours de santé et de vie
- aux priorités définies réglementairement que les PTSM doivent aborder



5 objectifs cibles du SRS santé mentale déclinés au niveau des territoires

- 1- Repérer de façon précoce la souffrance psychique et/ou prévenir la crise suicidaire
- 2- Améliorer l'accès aux diagnostics et aux soins de santé mentale diversifiés et de qualité sur chaque territoire de santé mentale
- 3- Prévenir et mieux prendre en charge les situations de crise et d'urgence
- 4- Organiser les conditions du maintien de la personne dans son milieu de vie en proposant des soins et des accompagnements coordonnés dans le cadre ambulatoire
- 5- Promouvoir les droits et le rétablissement des personnes porteuses de troubles psychiques pour développer des parcours de vie plus inclusifs

Le CLSM, un outil pour améliorer les parcours de santé et de vie plus inclusifs dans la proximité

Espace permettant la mobilisation coordonnée et/ou conjointe nécessaire des différents acteurs pour prévenir les situation de rupture **en proximité** sur les territoires :

- Les élus (CLS, CLSM, CDV...), les institutions (ARS, MDPH, Forces de l'ordre), les bailleurs sociaux , les associations ...
- les établissements de santé autorisés en psychiatrie (actions de prévention, interventions précoces, psychiatrie sociale, réhabilitation psychosociale, GCS SM)
- les établissements et services médico sociaux (ressources et ouverts sur leur territoire, mobilisés sur les situations complexes, plus inclusifs)
- Les acteurs du premier recours (professionnels de santé, CDS, MSP, PTA...)
- Les populations (les habitants, les personnes atteintes de troubles psychiques, leurs proches) et leur représentation (associations)



Le CLSM, un outil pour améliorer les parcours de santé et de vie plus inclusifs dans la proximité

Des priorités pour l'ARS :

- > Une association des CLSM dans le cadre de l'élaboration des PTSM (à finaliser en 2018)
- > Le renforcement des dispositifs d'aller-vers en direction des personnes précaires notamment (PASS mobiles, renforcement des EMPP en 2017 et création de 3 nouvelles sur secteurs non couverts, équipes mobiles)
- > La poursuite du déploiement des CLSM afin de promouvoir le développement de la **santé mentale dans un cadre communautaire** (nouvel AAC fin 2017; AAC prévention volet santé mentale)
- > Promouvoir le rétablissement au sein des établissements et de la cité, (8 médiateurs santé pairs ; 14 nouveaux GEM créés en 2017), pouvoir d'agir des personnes (compétences psychosociales, ETP et programmes de psychoéducation familles...)
- > Approche intégrée **soins et logement** : AAC un logement d'abord dans les territoires des villes moyennes : une offre nouvelle pour les personnes précaires sans domicile avec une pathologie psychiatrique sévère

Contacts ARS /CLSM

- Délégation départementale dans chaque département
- Au niveau du siège :

ARS-NA-DOSA-ANIMATION-DAP@ars.sante.fr

Site internet de l'ARS : CLSM

